



## Communiqué de presse du 30 juillet 2020 : Ouverture de la chasse en battue anticipée au sanglier

Chère adhérente, Cher adhérent,

Comme promis, je reviens vers vous en cette fin du mois de juillet pour vous annoncer que la saison de chasse est bien lancée et vous informer sur nos pratiques de chasse actuelles.

Tout d'abord, je constate que nous chassons plus à l'approche et à l'affut cette année que les précédentes et je vous en félicite.

En terme de prélèvement, nous sommes déjà à 65 sangliers et 42 brocards à ce jour. Le moment est venu de compléter les chasses silencieuses par la chasse en battue au sanglier en plaine dans les cultures "sur pied", c'est-à-dire maïs, miscanthus et cultures intermédiaires, afin de protéger les cultures et éviter les dégâts au maximum.

Pour cette chasse en battue d'été, vous avez dorénavant la possibilité de chasser de bonne heure... "à la fraîche". Ce qui est nettement mieux pour nos compagnons à quatre pattes, nous chasseurs, et la réussite de l'action de chasse. Sachez que, du 1<sup>er</sup> août jusqu'au 19 septembre, vous pourrez chasser en battue de 1 heure avant l'heure légale du lever du soleil jusqu'à 1 heure après l'heure légale du coucher du soleil. C'est une disposition nouvelle qui vous permet de choisir vos horaires dans ces créneaux.

Vous trouverez en fin de message un lien qui vous dirigera vers un "un imprimé Covid19 "à lire, à afficher et à respecter strictement pour toute action de chasse.

Nous allons chasser de telle manière que la maladie du Covid19 ne s'amplifie pas dans notre département.

En ce mois d'août, soyons donc à l'écoute de nos amis agriculteurs pour protéger leurs cultures, et scrupuleusement gardons les gestes barrières et faisons les respecter.

Amicalement à tous et en Saint Hubert.

**Le Président,**  
**Jean-Pol GAMBIER**

Lien :

[http://www.fdc08.com/Download/COMMUNICATION\\_affiche%20chasse%20COVID19.pdf](http://www.fdc08.com/Download/COMMUNICATION_affiche%20chasse%20COVID19.pdf)